



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE LOCATION
D'EXPOSITION AVEC L'ASSOCIATION LE CLAIR
OBSCUR**

**DÉCISION N° DM-23-090
EN DATE DU 10 FEVRIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Le Clair Obscur, représentée par Madame Clothilde Mazau dont le siège social est situé 82, rue de la Seine – 14 000 Caen – pour la location d'une exposition intitulée « #Exoterritoires » du 9 février au 8 mars 2023 (montage les 7 et 8 février et démontage le 9 mars) ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2022-2023

D É C I D E

DE SIGNER un contrat avec l'association Le Clair Obscur, représentée par Madame Clothilde Mazau dont le siège social est situé 82, rue de la Seine – 14 000 Caen – pour la location d'une exposition intitulée « #Exoterritoires » du 9 février au 8 mars 2023 (montage les 7 et 8 février et démontage le 9 mars), dont le coût total est fixé à 2 000 € (Deux mille euros) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230210-Imc1H10537H1-AR Date de réception en Préfecture : 13/02/2023 Date de Publication : 13/02/2023
--